

des biens et des services. A mon avis, nous n'avons nullement besoin d'un budget comme celui que nous a présenté le ministre, et le ministre lui-même a dû rougir un peu à la pensée d'avoir à nous le soumettre. Nous savons tous qu'il n'en est pas le seul auteur, mais que beaucoup de gens lui ont aidé à le préparer. A la page 2538 du hansard, je relève ce qui suit, sous la rubrique Programme fiscal:

Les considérations économiques, à elles seules, ne motiveraient pas le dégrèvement fiscal immédiat. Comme je l'ai signalé, il existe encore une forte tendance à l'inflation qui augmente nos prix et nos frais d'exploitation. L'abaissement de l'impôt l'accroîtra peut-être en une certaine mesure, mais il tendra à faire baisser en une certaine mesure les demandes de relèvement des salaires.

Puis, au bas de la même page:

Par conséquent, en dépit des arguments à invoquer au sujet des effets économiques immédiats ou du programme à longue portée en matière de dette, nous devons conclure que les contribuables, qui doivent assumer le fardeau des impôts, ne sont pas prêts à les accepter à leur niveau actuel. D'ailleurs, si nous maintenions l'impôt sur le revenu des particuliers au niveau actuel, nous empêcherions de travailler à plein rendement les hommes et les femmes de tous les groupes et de toutes les classes et nous mettrions obstacle à leur esprit d'entreprise.

Il ajoute, à la page suivante:

En assujettissant les Canadiens à des impôts beaucoup plus lourds que ceux dont sont frappés les citoyens américains, malgré le coût inférieur de l'existence ou des affaires chez nous et, en dépit des autres avantages dont nous bénéficions, nous risquerions de provoquer l'exode de nos gens vers le sud.

Puis, sous la rubrique "Impôt sur le revenu des particuliers":

Je me propose de dégrever surtout le revenu des particuliers, car l'impôt qui le frappe est celui qui suscite aujourd'hui le plus de critiques et d'ennuis. Pour remédier au malaise dont j'ai parlé plus haut, j'estime qu'un dégrèvement radical s'impose dans ce domaine. Mais il nous est impossible, étant donné les obligations que le pays doit assumer en cette période d'après-guerre, de diminuer d'autant les autres impôts.

Ainsi que je le disais tantôt, le ministre des Finances n'avait pas besoin de faire part à la Chambre des sommes qu'il devrait dépenser pour le service de la dette au cours de la présente année financière. La même remarque vaut pour la dette elle-même. En effet, si l'on avait appliqué la politique que les créditeurs préconisent depuis leur arrivée à la Chambre, en 1936, la dette nationale du Canada ne serait pas, aujourd'hui, si considérable. Je puis dire que dans le passé nous avons eu l'appui de quelques honorables députés libéraux; j'ignore cependant s'ils ont changé d'idée depuis. Ainsi, nous avons déjà eu l'appui de M. McGeer, aujourd'hui sénateur, et de M. Arthur Slaght, qui représentait la cir-

conscription de Parry-Sound. Il fut un temps où l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) était lui aussi de cet avis.

M. LOW: Les temps ont changé.

M. FAIR: Il ne nous appuie plus, maintenant, dit une voix; ces idées ne lui disent plus rien qui vaille.

M. JOHNSTON: Il dirige maintenant le parti libéral dans la Saskatchewan.

M. FAIR: J'ai trouvé amusant l'autre jour,—c'était vendredi je crois,—d'entendre le ministre du Revenu national (M. McCann), qui est médecin, prendre la défense du ministre des Finances (M. Abbott) et conseiller poliment aux conservateurs progressistes et aux membres de la C.C.F. de retirer leurs amendements et de se tenir cois, le budget étant excellent, à son dire. Comme nous le savons tous, le ministre du Revenu national est médecin, et dans l'exercice de sa profession il lui arrive de prescrire des médicaments d'une saveur amère. Je crois qu'en cette occasion il a voulu sucrer un peu la pilule afin que le malade puisse l'avaler.

Une VOIX: C'était un remède peu efficace.

M. FAIR: Je ne crois pas qu'il ait réussi à berner les ouvriers canadiens. Ces derniers sont tout aussi opposés au programme fiscal du Gouvernement qu'ils l'étaient avant le discours du ministre. Nous constatons qu'au début de l'année actuelle l'exonération était de \$750 pour les célibataires et de \$1,500 pour les gens mariés. Pareillement, dans le cas d'une femme mariée qui travaille ou qui touche un revenu variant de \$250 à \$750, l'exonération du mari diminue dans la proportion exacte où le revenu de la femme dépasse \$250. Si l'épouse gagne plus de \$750, les deux conjoints sont considérés comme célibataires.

Il y a quelque temps, des journaux ont fait mention à ce propos d'une "taxe sur le mariage". J'imagine que le Gouvernement entend décourager le mariage puisque les gens qui fondent un foyer et tentent de l'établir sur des bases solides sont assujettis à de tels impôts. Voici un article à ce sujet:

Dans une société libre, l'Etat n'a pas à exercer de pression sur les femmes mariées pour les détourner des emplois rémunérateurs et les forcer ainsi soit à travailler à leur foyer soit à ne pas travailler du tout.

C'est ce qu'a fait l'Allemagne hitlérienne mais le Canada ne doit pas suivre cet exemple. En Allemagne, cette politique a certainement contribué à discréditer le mariage puisque les femmes pouvaient, comme pourront le faire les Canadiennes si le gouvernement fédéral maintient son régime actuel d'imposition, donner à leurs relations sexuelles un caractère irrégulier et passager.